

Déclaration conjointe de la société civile du groupe ACP et des pays de l'UE sur les relations ACP-EU post-2020

Cette déclaration a été délivrée par des représentants de la société civile lors d'un débat multipartite sur les relations ACP-UE après 2020, lequel s'est tenu le **7 décembre 2016** à la Représentation Permanente de la République Slovaque auprès de l'UE, dans le cadre d'un débat public coordonné par CONCORD et la présidence slovaque.

Veillez noter que **ce texte ne constitue pas un document de position**. Il s'agit du **point de départ d'une réflexion commune entre plusieurs organisations de la société civile (OSC) des pays ACP et UE**,¹ sur les relations ACP-UE après 2020 ('période post-Cotonou'). Le contenu de ce document est basé sur des discussions entre OSC des pays ACP et UE lors d'un séminaire organisé par CONCORD et le FIP les 6 et 7 décembre 2016.²

Introduction

L'avenir du partenariat UE-ACP fait l'objet de nombreuses conversations. Au sein de la société civile, différentes positions existent concernant toute une série de questions et ce n'est que maintenant que nous engageons le processus qui vise à identifier les questions d'intérêt commun. Il n'existe donc pas encore de position définitive en la matière au sein de la société civile et il est fort probable que la nôtre évoluera. Nous souhaitons néanmoins vous faire part de certains points importants qui se dégagent des conversations que nous menons depuis un jour et demi.

Principes

Au cours de ces dernières années, des cadres internationaux d'une grande importance ont été adoptés. Ils peuvent potentiellement nous mettre sur la voie d'un développement véritablement solidaire et durable au profit des populations, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, et au profit de la planète. Beaucoup d'énergie et d'efforts ont notamment été déployés pour arriver à un consensus sur l'« Agenda 2030 », un texte véritablement transformateur, ainsi que sur ses ODD. Cet agenda universel intègre la totalité des trois dimensions du développement durable et notamment la bonne gouvernance. Notre conviction est donc qu'il faut partir des priorités nationales et des stratégies de développement durable qui correspondent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, de ses ODD et de l'accord de Paris sur le changement climatique, tout en respectant le principe essentiel d'**appropriation démocratique**.

¹Veillez vous référer à la liste – en annexe de ce document – des représentants d'OSC qui ont participé au séminaire.

²Plus d'informations: <https://concordeurope.org/what-we-do/promoting-civil-society-space/cotonou-process/>.

À l'inverse, les six priorités qui ont été présentées par l'UE comme axe du futur partenariat ne paraissent pas cohérentes avec l'approche globale et intégrée de l'Agenda 2030. Nous ne soutenons donc pas ce choix qui consiste à se concentrer exclusivement sur des priorités spécifiques.

De plus, nous regrettons l'absence, dans la proposition de la CE, de plusieurs grands principes prévus dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, comme le fait que **personne ne soit laissé pour compte**, le fait de présenter notre modèle actuel de croissance économique basé sur le PIB comme inadapté et la nécessité de mesures alternatives de progrès. De même, l'importance de promouvoir la cohérence des politiques de développement durable (**CPDD**) **n'est pas clairement abordée, alors qu'il s'agit d'une disposition du traité de Lisbonne.**

En guise d'exemple, dans l'accord de Cotonou, la question migratoire bénéficiait d'une approche restrictive principalement axée sur le retour et sur la réadmission, ce qui est incohérent au regard de la déclaration universelle des droits de l'homme : « (1) *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.* (2) *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* ».

La révision de l'article 13 de l'APC dans le cadre des relations futures UE-ACP doit garantir à tous les migrants la pleine jouissance des droits de l'homme, indépendamment de leur statut migratoire. Les droits de l'homme, la dignité des personnes ainsi que les objectifs de développement doivent se trouver au cœur de tout accord migratoire, en lieu et place des objectifs de gestion des flux migratoires et de contrôle des frontières. En 2015 et en 2016, l'UE a lancé de nombreuses réformes dans le domaine migratoire et dans le domaine du développement (le sommet de La Valette, l'accord UE-Turquie, le nouveau cadre de partenariat). L'utilisation de l'aide pour négocier des accords plus restrictifs en matière de contrôle des frontières et de réadmission est inacceptable. En 2016, plus de 4 650 personnes ont disparu en Méditerranée contre 3 750 personnes en 2015. Il est donc nécessaire de créer de nouvelles voies d'immigration légale afin de réduire les coûts humains qui sont associés aux migrations.

L'exploitation durable des ressources naturelles est cruciale dans le cadre des relations UE-ACP. À ce titre, les principes de « **consentement préalable, libre et éclairé** » ainsi que les **principes de précaution** doivent être appliqués, tandis que les droits des communautés autochtones doivent être respectés.

Nous avons besoin d'un partenariat qui soit axé sur les personnes et qui accorde une place prépondérante aux **responsabilités** associées à la mise en œuvre de normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, sur le plan social, en matière de travail comme en matière d'environnement. Ce partenariat doit ainsi permettre aux citoyens de vérifier que ces engagements sont bien respectés.

À tous les niveaux du partenariat et de la coopération, le **dialogue politique** doit permettre d'identifier les questions d'intérêt commun, de développer une vision commune sur ces questions et d'y apporter, par la suite, des réponses communes. Pour ce faire, il faut instaurer des relations **de confiance et de respect entre partenaires qui agissent sur un pied d'égalité.**

Cela n'a pas toujours été le cas. Dans le cadre des négociations des APE par exemple, on a constaté l'absence de vision commune quant à la manière dont ces accords pouvaient devenir des instruments de développement. Par conséquent, les APE n'ont pas produit les résultats escomptés, que ce soit en termes de transformation structurelle des économies des pays ACP ou en termes d'intégration régionale. Ils n'ont pas non plus généré de retombées positives pour les populations les plus touchées par la pauvreté structurelle.

Questions communes dans le cadre du partenariat

Parmi toutes les questions qui bénéficient d'un traitement approfondi dans le cadre des ODD, nous tenons à souligner l'importance des éléments suivants, qui doivent se trouver au cœur du partenariat UE-ACP :

Le développement humain au sens large, y compris le respect des droits de l'homme et le principe de non-discrimination, l'égalité des sexes, le bien-être, l'accès à la santé et à l'éducation, la dignité, la justice sociale et l'accès à un emploi décent conformément aux normes fondamentales du travail.

Il est tout aussi important de lutter contre le changement climatique (conformément à l'accord de Paris), contre la dégradation de l'environnement et contre l'exploitation injuste et non durable des ressources naturelles, au niveau des industries extractives par exemple, et de promouvoir et soutenir des systèmes alimentaires et agriculture durables ainsi que les modèles d'exploitations familiales.

La justice fiscale, la lutte contre l'évasion fiscale et contre les flux illicites de capitaux, ainsi que la responsabilité des entreprises du secteur privé sont des éléments essentiels pour accroître la mobilisation des ressources au niveau national et pour lutter contre les inégalités.

Concernant la question du commerce et des APE, comme le souligne l'évaluation de l'UE, il paraît clair que les traités de libre-échange sont tout sauf des outils d'intégration régionale et de développement durable. Notre conviction est donc qu'en termes de relations économiques et commerciales entre l'UE, les régions ACP et les CER, le futur accord :

- devra établir des principes de développement durable qui seront les principes directeurs des relations commerciales UE-ACP ;
- NE devra PAS prévoir d'engagements contraignants visant à conclure de nouveaux APE, voire à élargir ou à développer les APE existant.
- devra prendre en compte le fait que les exploitants de fermes familiales et ceux qui travaillent dans l'économie informelle constituent la plus grande partie du « secteur privé » et qu'ils doivent être soutenus et disposer des moyens pour y parvenir ;
- ne devra pas donner aux grands investisseurs, qu'ils proviennent de l'UE ou des pays ACP, des droits supplémentaires ou de nouvelles opportunités de nuire aux moyens de subsistance et aux droits fonciers de la majorité des populations ;
- devra mettre en place des mécanismes de vérifications, d'équilibre et de responsabilités qui donneront à la société civile et aux organisations de base les moyens de contrôler la négociation ainsi que la mise en œuvre des traités commerciaux conformément aux principes du partenariat ;

Problématiques et priorités au niveau régional pour l'Asie, le Pacifique, les Caraïbes et l'Europe³

Tout en respectant à la lettre le principe d'appropriation démocratique et de coresponsabilité, nous recommandons vivement d'identifier les priorités régionales en ayant recours au dialogue politique et au processus de consultation appropriés auprès de la société civile et auprès des différents acteurs concernés.

Structure du futur accord

Nous soutenons l'unité du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique et attendons la restructuration de ses institutions pour faire face aux défis actuels comme aux défis futurs d'un monde en mutation. Nous attendons avec impatience le rapport du Groupe des Sages pour connaître la vision du groupe de pays ACP quant à l'évolution et au renforcement de son rôle, car il s'agit d'un élément fondamental pour que le futur accord entre l'UE et les pays ACP soit équitable.

Dans un tel contexte, il pourrait être utile d'approfondir le scénario proposé par la CE, avec une structure globale qui servirait d'accord-cadre ainsi que trois piliers régionaux. Quelle que soit la décision finale qui sera prise par les deux parties, nous pensons que la structure de l'accord doit :

- 1) améliorer les performances de l'UE comme des pays ACP dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD
- 2) renforcer l'unité et la solidarité des pays ACP tout en encourageant davantage de coopération Sud-Sud
- 3) permettre aux pays ACP et à l'UE de traiter les questions d'intérêt commun au niveau régional.
- 4) renforcer le rôle des pays ACP et des trois régions qui le composent sur la scène internationale
- 5) s'assurer que les caractéristiques régionales sont mises au premier plan, tout en maintenant une approche cohérente vis-à-vis des questions globales
- 6) permettre aux pays ACP d'engager le dialogue politique avec l'UE ainsi qu'avec d'autres organisations internationales

Rôle de la société civile dans le cadre du futur partenariat

Les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs légitimes en matière de coopération et ont un rôle essentiel à jouer dans les relations ACP-UE. La participation de la société civile dans le cadre de l'accord de partenariat de Cotonou constitue donc un acquis qui doit être maintenu et renforcé. Pour cette raison, la participation de la société civile doit figurer parmi les principes juridiquement contraignants de l'accord.

La notion d'ANE qui figure dans l'accord de partenariat de Cotonou a conduit à une confusion des rôles et des identités. Il n'a pas réussi à reconnaître et à respecter la nature et le rôle

³ Interprétation d' « A, P, C, E »

particuliers des OSC, qui constituent un atout pour toute société démocratique. Le terme d'ANE doit donc être abandonné. La communication de 2012 de la CE est une référence utile concernant la définition et les différents rôles de la société civile.

La participation réelle et totale de la société civile dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du futur partenariat ACP-UE doit être assurée au travers des moyens suivants :

- La mise en place d'un mécanisme fédérateur et structuré de dialogue participatif avec les différents types d'organisations de la société civile, issues des pays ACP comme de l'UE.
- Ce mécanisme de dialogue doit être basé sur les structures existantes au sein de la société civile et il doit être instauré aux différents niveaux de gouvernance : au niveau national, au niveau régional et au niveau interrégional. Ce mécanisme doit comprendre le dialogue politique, les aspects commerciaux ainsi que la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques et des programmes. Cela permettra plus de transparence, davantage de responsabilités, une plus grande efficacité et une meilleure appropriation du partenariat ACP-UE.

Il convient de chercher de nouvelles voies qui permettent de faire participer, par l'intermédiaire du dialogue public, un éventail plus large d'acteurs de la société civile dans le cadre du partenariat. Une attention particulière doit être accordée aux organisations de base, qui accèdent plus facilement aux populations et aux communautés, ainsi qu'aux groupes moins organisés qui défendent les intérêts communs et les droits des communautés vulnérables et discriminées.

Dans le cadre du partenariat, les parties doivent s'engager à apporter le soutien politique et financier adéquat aux organisations de la société civile des pays ACP et de l'UE, au niveau local, national et régional. Il s'agit de développer leur capacité en tant qu'acteurs indépendants, fédérateurs et représentatifs tout en leur permettant d'améliorer la coopération et le dialogue entre OSC au sein des pays ACP, mais également le partage, le dialogue et les actions conjointes entre les OSC des pays ACP et celles de l'UE.

Etapas suivantes

Nous reconnaissons que certaines problématiques doivent être abordées de façon plus approfondie dans les mois qui viennent, comme par exemple la participation éventuelle de l'Afrique du nord ou d'autres pays au-delà du groupe de pays ACP. Nous attendons de connaître la position du groupe de pays ACP à ce sujet ainsi que les différents scénarios qu'il propose.

Avant que l'UE et le groupe de pays ACP ne confirment leurs mandats de négociation respectifs, des efforts sont indispensables des deux côtés pour tenir informés les populations ainsi que les acteurs concernés du processus de négociation. Nous demandons donc que le processus soit parfaitement clair, transparent et ouvert et qu'il permette à la société civile d'y participer, dans un premier temps avant que les mandats de négociations ne soient fixés et plus tard, au cours du processus officiel de négociation. Nous attendons un engagement clair de la part des deux parties en faveur de ce processus participatif.

Informations complémentaires

Cette déclaration a été élaborée conjointement par des représentants d'OSC des pays du groupe ACP et de l'UE au cours d'un séminaire organisé les 6 et 7 décembre par CONCORD et le FIP. La liste des personnes qui se sont inscrites au séminaire est incluse ci-dessous. Veuillez noter que cette liste comprend des représentants d'OSC au-delà des membres de CONCORD et du FIP, tant dans l'UE que dans le groupe des États ACP.

Secrétariat de CONCORD	
Organisation	Nom
CONCORD	Ella Masle-Farquhar
CONCORD	Lonne Poissonnier
CONCORD	Claudia Conticello
CONCORD	Zuzana Sladkova
CONCORD	Blandine Bouniol

Membres de CONCORD: plateformes nationales et leurs membres			
Organisation	Nom	Organisation	Nom
Autriche	Steffie Neyens	France	Katarzyna Lemanska
Belgique	Rachel De Plaen	France	Jacques Bertholot
Belgique	Oumou Zé	Allemagne	Hildegard Hagemann
Belgique	March Maes	Allemagne	Cécile Vernant
Belgique	Jean-Jacques Grodent	Allemagne	Renee Tollenaar
Belgique	Nicolas Vanuffel	Hongrie	Bálint Hamvas
Bulgarie	Alya-Nedyalka Veder	Malte	Marcelle Bugre
Bulgarie	Liuba Zaharieva	République slovaque	Maria Sliacka
Danemark	Birte Hald	République slovaque	Dagmar Mekinova
Danemark	Astrid Ahlberg	Espagne	Carlos Cabo
Estonie	Sigrid Solnik		

Membres de CONCORD: réseaux

Organisation	Nom
Act Alliance EU	Karine Sohet
ActionAid	Isabelle Brachet
CARE	Omar Garcia
Caritas	Bon Van Dillen
CBM	Ariane Lignier
Habitat for Humanity	Zuzana Matusova
IPPF	Vania Freitas
IPPF	Eef Wuyts
Oxfam International	Hilary Jeune
Plan EU	Pilar Campos
SOLIDAR	Maurice Claassens
SOS Children Villages International	Barbara Stricker
SOS Children Villages International	Sarah Hiff
World Vision	Deirdre Deburca

Associate members of CONCORD

Organisation	Nom
WWF	Margherita Solca
WWF	Sally Nicholson

Autres organisations

Organisation	Nom	Organisation	Nom
ACV International (ETUC)	Karin Debroey	Federation Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH)	Komivi Ayassou
Conseiller pour CONCORD	Gerard Karlshausen	Hanns-Seidel-Stiftung	Katharina Patzelt
ADISCO	Leon Ndikunkiko	International Forum of NGO Platforms (IFP)	Magda Elena Toma
AVSI Foundation	Lucia Conti	Consultant for the International Forum of NGO Platforms (IFP)	Olivier Consolo
CAD Mali	Souleymane Dembele	ITUC	Joan Lanfranco

Caribbean Policy Development Centre (CPDC)	Renwick Rose	Lumos	Irina Papancheva
Coalition for the International Criminal Court	Amina Kussainova	Pacific Advocacy Network on Globalisation (PAN) & Adviser to the government of the Solomon Islands	(Fei) Fe'iloakitau Kaho Tevi
Counter Balance	Xavier Sol	Red Cross EU Office	Irene Mosqueira
East Cape Agricultural Research Project (ECARP)	Lali Naidoo	REPAOC	(Guy) Aho Tete Benissan
Entraide & Fraternité	Doriane Henry de Frahan	REPONGAC	Robert Mabala
European Partnership for Democracy	Leon Hemkemeyer	ROPFA	Nadjirou Sali
European Partnership for Democracy	Anna Zangrossi	SPONG	Roukiattou Ouédraogo
European Peacebuilding Liaison Office (EPLO)	Colin Cogitore	Terre des Jeunes du Burundi – Transnational	Jean Nkeshimana
Fair Trade Advocacy Office	Alicia Sinigaglia	The Association for the Physically Disabled of Kenya Coast Branch	Jemimah Kutata
Federation generale du travail de Belgique (FGTB)	Thierry Aerts	The Association for the Physically Disabled of Kenya Coast Branch	Christina Kutata
Federation Internationale de la Diaspora Afar (FIDA)	Hellem Bodaya	Uganda National Young Farmers association (UNYFA)	Kabiito Denis
Federation Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH)	Adjoa Zewu	Youth Without Borders – Tunisia	Ahmed Allouch